

DELATTRE Philippe
Président du VCC
55 rue du port
55200 Euville
Tél. perso : 03 29 91 40 30
Port : 06 75 55 26 67



Fédération Française de cyclisme
Reconnue d'Utilité Publique
Comité de Lorraine
Véloce Club Commercien
Crée en 1895
Inscription au J.O le 7 mai 1922
n° Jeunesse et Sports n°:55-S-196 du 18/11/1981
N° SIRET : 448 264 671 00018

Gentlemen St Michel - PROBIKE 39.23
Souvenir Raymond REISSER
Samedi 29 septembre 2018 à VIGNOT

REGLEMENT

Article 1 : Course réservée aux coureurs licenciés de Fédérations FFC, UFOLEP, FSGT, FFCT, FFTRI et NON LICENCIÉS (pour les non licenciés, présentation d'un certificat médical obligatoire)

Article 2 : La course est ouverte à toutes les catégories à partir de junior.

Article 3 : Engagement dans l'une des 3 catégories ci-dessous à préciser sur la feuille d'engagement:

Catégorie 1 : Equipe mixte d'âges libres (à partir de 17 ans composée d'un homme et d'une femme).

Catégorie 2 : Equipe totalisant au moins 100 ans d'âge.

Catégorie 3 : Classement SCRATCH quel que soit l'âge des concurrents

*Article 4 : Les droits d'engagements (20,00 Euros par équipe) par chèque avec l'engagement papier. **Les engagements seront clos le jeudi soir 27 septembre 2018.***

La grille de départ sera visible sur le site : <http://vcc-commercy.clubeo.com> à partir du samedi matin 29 septembre 2018

Article 5 : Dossards à 13h30 Route de Boncourt à Vignot, parking des Etablissements Batiréno

Article 6 : Le braquet des Juniors est libre.

Article 7 : Premier départ à 14h 30 Route de Boncourt à Vignot, Départs toutes les 2 mn.

Article 8: Un signaleur sera placé à chaque intersection pour vous indiquer l'itinéraire et vous donner priorité de passage. Vous devrez respecter le code de la route en toutes circonstances.

Article 9 : Une équipe dépassée ne devra pas « prendre la roue », mais devra laisser au moins 15 mètres avec l'équipe qui la précède

Article 10 : En cas d'incident mécanique, le dépannage sera autorisé.

Article 11 : Dans tous les cas, c'est la réglementation générale de la FFC qui sera appliquée.

Article 12 : Arrivée route de Boncourt à Vignot

Article 13 : Vestiaires et douches au vélodrome.

Article 14 : La remise des prix et le pot de l'amitié se tiendront au vélodrome une heure après l'arrivée de la dernière équipe (bouquets et coupes aux premiers de chaque catégorie)

Renseignements et engagements: Patrick Morisot

156 rue en Bel Pré

54200 BRULEY

Tél : 03 83 64 68 44/ 07 89 35 72 29

patrickmorisot@orange.fr